RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PRP Associés
Expertise Comptable

# 9202

## Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la Société 9202, Société à Responsabilité Limitée, en Société par Actions Simplifiée

SARL 9202
[redacted]
798 234 563 Rcs Aix en Provence

21, Avenue du Docteur Heckel - 13011 Marseille - Tél. 04 91 35 34 32 - Fax. 04 91 93 33 97
Mail : contact@prpassocies.fr - SARL au capital de 100.000 € - SIREN 482 580 636

PRP Associés
Expertise Comptable

SARL 9202
Siège social : 2090 Route des Milles – Impasse Opaline
13510 Eguilles
798 234 563 Rcs Aix en Provence

À l'Associée,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associée unique en date du 24 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

[redacted] le 03 avril 2025

[redacted]

Pour la SARL PRP ASSOCIES
Hervé Renucci
Commissaire aux comptes et à la transformation
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence